AVIS DE CONCOURS OPÉRA NICE CÔTE D'AZUR BALLET NICE-MÉDITERRANÉE

Directeur Artistique, Éric VU AN

CONDITIONS GÉNÉRALES

La Ville de Nice va procéder au recrutement :

- D'une danseuse et/ou danseur soliste
- De deux danseuses et/ou danseurs du corps de ballet

Une audition avec liste d'attente est prévue au Centre de Production LA DIACOSMIE, 8 avenue Claude Debussy, 06200 NICE.

Elle se déroulera le

Lundi 21 mars 2016

Garçons: Convocation à 8h00 - Filles: Convocation à 12h00

Seront admis à se présenter les postulants de toutes nationalités. Le recrutement s'effectuera dans le respect de la réglementation en vigueur. Chacun de ces postes mis en concours relève du statut de contractuel de droit public tel que défini par l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié. Chaque poste est un emploi principal.

Les candidats retenus pourront entrer en fonction dès le 19 avril 2016, après avoir satisfait à la visite médicale obligatoire. Pour leur engagement, les lauréats devront présenter les conditions physiques identiques à celles qui ont prévalu à leur admission le jour du concours. A défaut, la Ville de Nice se réservera expressément le droit de reconsidérer son choix.

Pour chacun des postes mis en concours, une liste d'attente pourra être établie par le jury au bénéfice des candidates et des candidats jugés aptes à occuper ces postes en cas de désistement, défection ou démission dans les emplois considérés. La validité de la liste d'attente est fixée au 20 mars 2017.

Le jury est souverain et les votes et discussions ne peuvent être remis en cause. Toutes les épreuves sont éliminatoires. Au cas où l'audition ne serait pas concluante, l'administration municipale se réserve le droit de ne retenir aucune candidature ou de ne pourvoir qu'en partie les postes vacants.

Les candidats désireux de participer au concours pourront obtenir un formulaire d'inscription sur le site de l'Opéra www.opera-nice.org, ou sur simple demande adressée à :

VILLE DE NICE – DGA CULTURE ET PATRIMOINE OPÉRA DE NICE Administration / Pôle Ressources Humaines 9 rue Raoul Bosio, 06364 NICE CEDEX 4 Tél. 04 92 17 40 39/62 - mail : concours.opera@ville-nice.fr

Ce formulaire devra être retourné, dûment complété, au plus tard le jeudi 10 mars 2016 (date limite de réception).

Salaire mensuel, brut de base au 01.07.2010 : SOLISTE : 2 565,18 euros - CORPS DE BALLET : 1 504,84 euros

PROGRAMME ET DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Première épreuve: une épreuve de sélection qui prendra la forme d'un cours de danse. Pendant la durée de cette

épreuve, les candidates et les candidats pourront être éliminés après leur passage à la barre.

Deuxième épreuve : les candidates et les candidats ayant satisfait à l'épreuve précédente seront appelés à effectuer une

variation de leur choix dans le répertoire classique des grands ballets du XIXème et du XXème

siècle. Les candidat(e)s doivent obligatoirement apporter la musique de leur variation sur support CD.

Fait à Nice, le Pour le maire,

Nadia LEVI

Conseiller Municipal

Déléguée aux Ressources Humaines